



Nom du responsable légal :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : JJ / MM / AAAA

Ecole : Maternelle : Elémentaire :

Adresse complète:
 Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(à renseigner OBLIGATOIREMENT) (Le QF de référence pour l'année 2024 est celui de Janvier 2024)
Le justificatif CAF de votre QF doit nous être fourni obligatoirement. Merci.

Merci de remplir pour l'année scolaire 2022 / 2023 une fiche de renseignements sanitaires.
 Imprimé disponible en Mairie ou sur l'accueil péri scolaire.

Matin de 07h00 à 09h00		Mai 2024									Soir de 16h30 à 19h00	
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)												
			Mer 01	Jeudi 02	Vend 03	Lundi 06	Mardi 07	Mer 08	Jeudi 09	Vend 10		
Matin			FERIE		VACANCES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERIE		PONT		
Soir				VACANCES		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		FERIE			
	Lundi 13	Mardi 14	Mer 15	Jeudi 16	Vend 17	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERIE	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 27	Mardi 28	Mer 29	Jeudi 30	Vend 31							
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

MATIN 07H00-09H00		Jun / Juillet 2023									SOIR 16H30 – 19h00	
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)												
	Lundi 03	Mardi 04	Mer 05	Jeudi 06	Vend 07	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeudi 27	Vend 28		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 01	Mardi 02	Mer 03	Jeudi 04	Vend 05							
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

✂ ----- A
 Le

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés

Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

Signature :



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Boynes, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil périscolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en périscolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

Centre Socio Culturel
1 place de la République
45300 BOYNES
Tél : 02.38.32.81.36

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil périscolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés.

De 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. (30 places)

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habitant Boynes		Familles n'habitant PAS Boynes	
	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00
Tranche 1 QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance	2,00 € de l'heure	5,00 € la séance
Tranche 2 QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance	2,60 € de l'heure	6,20 € la séance
Tranche 3 QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance	3,00 € de l'heure	7,00 € la séance
Tranche 4 QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance	3,60 € de l'heure	8,20 € la séance

***La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.
Mais l'inscription reste obligatoire.***

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. **La facturation sera basée sur les inscriptions transmises via ce bulletin. Toute annulation ou modification en dehors du délai imparti sera facturé.**

Mode de règlement et facilité de paiement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par carte bancaire en fin de mois
- Par chèques vacances ANCV
- Par TICKETS CESU

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.